

Mis en place en 2014, le CDI intérimaire (CDII) est devenu l'outil favori des agences pour "fidéliser" sans payer le juste prix. Pour Force Ouvrière, ce contrat n'est pas un progrès, **c'est un renoncement à vos droits.**

I. LE FONCTIONNEMENT : CE QUE DIT VOTRE CONTRAT

Le CDII vous lie à l'agence de manière permanente, mais selon des règles qui cassent les codes de l'intérim classique :

- **L'Intermission & la RMMG** : Entre deux missions, vous touchez la RMMG (Rémunération Mensuelle Minimale Garantie).

LE PIÈGE : Elle est souvent fixée au SMIC, même si vous êtes qualifié. C'est une baisse brutale de revenu par rapport à vos périodes d'activité. RMMG, comme à France Travail, vos jours travaillés et vos primes complètent votre garantie : concrètement, vous financez vous-mêmes votre maintien de salaire ! FO dénonce ce calcul injuste.

- **L'Obligation de Disponibilité** : Votre rémunération n'est pas automatique. Si vous refusez une mission qui coche vos critères (poste, zone géo), l'agence vous décompte comme absent et ne paie pas la RMMG. Des refus répétés ? C'est le licenciement.
- **La Polyvalence Forcée** : Votre contrat peut lister jusqu'à 3 qualifications différentes. L'agence peut vous envoyer faire du magasinage le lundi et de la manutention le mardi si c'est écrit dans votre contrat.
- **La Mobilité Élargie** : Préparez-vous à voyager. Les zones de mobilité peuvent atteindre 50 km ou 1h30 de trajet. En CDII, vous n'avez plus le choix du lieu.

II. LA RÉALITÉ DU TERRAIN : LES STRATÉGIES DE L'OMBRE

En tant qu'intérimaires, nous voyons ce que les brochures ne disent pas. Le CDII sert souvent de bouclier aux entreprises utilisatrices.

- **Le Contournement de l'Embauche** : La loi impose normalement un CDI direct après 18 mois chez un client. Pour éviter cela, les entreprises fixent des carences de 6 mois.
- **Le "Salarié Permanent Externe"** : Avec le CDII, le client vous garde sans jamais vous intégrer. Vous n'avez accès ni à leur intéressement, ni à leur participation, ni à leur évolution de carrière. Vous êtes chez eux, mais vous restez un étranger.
- **Le Mirage de la Priorité** : On vous promet d'être prioritaire sur les missions. En réalité, vous êtes surtout utilisé pour "boucher les trous" sur les postes les plus pénibles que les intérimaires classiques refusent.

III. LE COMPARATIF : CE QUE VOUS PERDEZ VRAIMENT